

Table des matières

Contexte	2
Introduction	3
Domaines prioritaires	4
Objectifs et flux de financement	5
Conditions	6
Documentation requise	7
Admissibilité	8
Évaluation du projet	9
• Critères d'évaluation	
• Notation de l'évaluation	
Lignes directrices en matière de décaissement et rapports	10

Contexte

En octobre 2022, le gouvernement du Nunavut a annoncé le plan stratégique Nunavut 3000, également connu sous le nom d'*Iglulioqatigiingniq* (« construire des maisons ensemble »). Cette stratégie prévoit la construction de 3 000 logements au Nunavut au cours des dix prochaines années, dont 900 logements locatifs abordables et 300 lits de transition.

En février 2023, la Société d'habitation du Nunavut (SHN) et le Centre de transformation du logement communautaire (le Centre) ont conclu un partenariat pour travailler ensemble au renforcement des capacités dans le secteur du logement communautaire au Nunavut. Pour ce faire, les deux organisations collaborent à l'expansion, à l'autonomisation et au soutien des organisations à but non lucratif.

Le Fonds Nunalingni Piruqpaalirut Fund (FNP) est un nouveau fonds destiné à soutenir le secteur du logement communautaire au Nunavut. La SHN investira jusqu'à 1 160 000 \$ dans le fonds de croissance pour soutenir des projets qui renforcent le secteur du logement communautaire au Nunavut, tandis que le Centre apportera une contribution financière de 200 000 \$, en plus de 300 000 \$ en services en nature.

>>>> Le Fonds Nunalingni Piruqpaalirut offre de nouvelles ressources financières pour soutenir le logement sans but lucratif et coopératif au Nunavut. Il s'agit d'une reconnaissance du rôle vital qu'il joue dans la création de communautés saines, dynamiques et abordables. Le fonds fournit de l'argent ainsi que de nouveaux outils et de l'expertise, permettant aux fournisseurs de logements communautaires d'augmenter l'offre de logements abordables.

Introduction

Le Centre de transformation du logement communautaire (le Centre) est un organisme national sans but lucratif spécialisé dans le soutien et l'attribution de fonds au secteur du logement communautaire dans l'ensemble du Canada. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) compte sur le Centre pour allouer 50 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement afin d'améliorer la résilience et la croissance du secteur du logement communautaire d'un océan à l'autre.

Le Centre a donc développé une expertise spécialisée, renforcée par des outils informatiques et administratifs personnalisés qui garantissent une allocation et une gestion des subventions très efficaces et sûres. Grâce à ce partenariat, les fonds territoriaux seront versés beaucoup plus rapidement aux coopératives et aux organismes de logement sans but lucratif admissibles.

Domaines prioritaires

Société d'habitation du Nunavut

- Réduire le nombre de sans-abri en identifiant les options de logement
- Augmenter le parc de logements abordables pour les populations vulnérables et les groupes sous-représentés
- Rénover ou réaffecter des bâtiments existants pour les utiliser dans le cadre du flux de logement
- Tirer parti des solutions pour garantir l'amélioration des conditions sociales et économiques des Inuits
- Collaborer avec les communautés et les partenaires à la réduction de la pauvreté
- Promouvoir les possibilités de renforcement des capacités dans le secteur du logement communautaire
- Tirer parti des ressources et du soutien
- Fournir des services d'orientation et de soutien aux personnes ayant besoin d'un logement

Objectifs et flux de financement



Renforcement des capacités (Subventions jusqu'à 50 000 \$)	Planification et avant-projet (Subventions jusqu'à 50 000 \$)	Recherche et innovation (Subventions jusqu'à 10 000 \$)
Société d'habitation du Nunavut		
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'identification des lacunes organisationnelles et/ou sectorielles en matière de capacité et combler ces lacunes par des activités ciblées et le développement de ressources. • Aider les organisations du secteur du logement communautaire à renforcer les aptitudes et les compétences nécessaires pour entreprendre des activités qui mènent à la transformation et à la croissance organisationnelles. • S'attaquer aux obstacles systémiques au logement. • Se concentrer sur les modèles d'exploitation qui créent une base solide et durable pour la croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à couvrir les coûts des activités d'avant-projet liées à la construction de nouveaux logements abordables, en particulier pour les petits fournisseurs de logements communautaires. • S'attaquer aux obstacles auxquels sont confrontés les fournisseurs de logements communautaires du Nunavut en matière d'accès au capital et au financement fédéral (p. ex., fonds de démarrage et fonds de co-investissement de la SCHL, Fonds municipal vert, Fonds pour le logement abordable durable). 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la réalisation d'activités visant à promouvoir l'innovation, l'éducation et le transfert de connaissances dans le secteur du logement communautaire.

Conditions

- Les activités exécutées avant l'approbation du projet ne seront pas financées.
- Le logo du FNP figurera sur tous les documents liés au projet, y compris, mais sans s'y limiter, sur le site Web, le matériel promotionnel, etc.
- Les organisations peuvent présenter une demande de financement dans le cadre de plus d'un volet, à condition qu'elles ne soient pas en défaut avec le Centre concernant une demande antérieure.

Documentation requise

Les informations fournies dans le formulaire de candidature dûment rempli devraient suffire à l'évaluation des projets. Toutefois, il peut arriver que l'on vous demande de fournir des documents complémentaires tels qu'un calendrier détaillé du projet, un budget ou une proposition.

Outre le formulaire de candidature dûment rempli, les projets soumis doivent comprendre les documents suivants :

Montant demandé	Documents requis
25 000 \$ ou moins	<ul style="list-style-type: none">• Lettres patentes ou documents de constitution de l'organisme• Spécimen chèque• Deux contacts de référence (prénom, nom, téléphone, adresse électronique, nom de l'organisation, relation avec l'organisation requérante)
50 000 \$ ou moins	<ul style="list-style-type: none">• Lettres patentes ou documents de constitution de l'organisme• Spécimen chèque• Les états financiers les plus récents de l'organisme• 1 lettre de soutien

Veuillez noter que les lettres de soutien doivent :

- soutenir votre proposition et préciser la capacité de votre organisation à mener à bien le projet; et
- provenir de contacts avec des expériences connexes et/ou de vos partenaires dans le cadre de ce projet.

Admissibilité



	Renforcement des capacités	Planification et avant-projet	Recherche et innovation
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs de logements à but non lucratif • Coopératives d'habitation • Organisations à but non lucratif • Groupes communautaires/ régionaux, coalitions, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs de logements à but non lucratif • Coopératives d'habitation • Organisations à but non lucratif • Groupes communautaires/ régionaux, coalitions, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs de logements à but non lucratif • Coopératives d'habitation • Organisations à but non lucratif • Groupes communautaires/ régionaux, coalitions, etc. • Universités en partenariat avec un OBNL (l'OBNL doit poser sa candidature).
Activités éligibles	<p>Les exemples d'activités éligibles incluent, mais ne sont pas limités aux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'état des bâtiments • Plans de gestion des actifs • Examens de portefeuilles • Planification stratégique et examens organisationnels • Planification des fusions, consolidations et acquisitions • Soutien à la gestion de projets et de biens immobiliers 	<p>Les exemples d'activités éligibles incluent, mais ne sont pas limités aux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans d'affaires • Conceptions préliminaires • Permis de développement • Analyse initiale et évaluation des risques • Services professionnels 	<p>Les exemples d'activités éligibles incluent, mais ne sont pas limités aux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur les besoins en logement dans les communautés et parmi les groupes sous-représentés. • Recherche de méthodes et de matériaux de construction innovants pour améliorer la durabilité et l'accessibilité financière. • Collecte des données pour soutenir les stratégies à long terme de stabilisation, de transformation et de croissance du secteur du logement communautaire. • Renforcement de la capacité à développer des approches innovantes et fondées sur des données probantes pour augmenter l'offre de logements abordables.

Évaluation du projet

Critères d'évaluation

L'évaluation de chaque demande sera effectuée par un gestionnaire de programme dans le cadre d'un processus approfondi. Le comité de sélection du Fonds Nunalingni Piruqpaalirut prendra la décision finale sur toutes les propositions de projets éligibles.

Notation de l'évaluation

Clarté de la candidature:

- La proposition décrit clairement le début (planification/initiation), le milieu (exécution) et la fin (clôture) du projet.

Potentiel d'impact transformationnel:

- Le projet a un potentiel de changement transformationnel, défini comme durable, à long terme, concret et de grande portée.

Besoin du projet clairement identifié:

- La proposition présente une compréhension claire des besoins de la communauté ou de l'organisation.
- La proposition identifie les lacunes dans le secteur.

Partenariats:

- Les partenariats sont suffisants pour l'échelle et la portée du projet, ou la capacité de l'organisation à démontrer qu'elle n'a pas besoin de partenariats compte tenu de ses capacités internes.

Faisabilité et capacité organisationnelle:

- L'échelle et le budget du projet sont correctement alignés.
- L'organisation dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires et de la capacité à surmonter les difficultés.

Capacité d'innovation:

- La demande propose de mettre en œuvre une idée/un concept existant d'une manière nouvelle ou propose des approches innovantes dans l'organisation/le secteur.

Potentiel d'impact sur l'organisation/le secteur du logement communautaire:

- La demande décrit clairement la capacité du projet à avoir un impact positif sur l'organisation ou le secteur du logement communautaire.

Processus d'évaluation

Chargé de programme
– évaluation du projet et
recommandations



Directeur des programmes –
validation



Comité de sélection du Nunavut –
approbation final

Guide en matière de décaissement et d'établissement de rapports

Flux de financement/ Montant attribué	Durée	Rapports	Paiements
FNP-RI	Toute durée	<ul style="list-style-type: none"> Rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> Premier : 80 % Dernier : 20 %
jusqu'à 50 000 \$	1 an ou moins	<ul style="list-style-type: none"> Appel téléphonique à mi-parcours Rapport d'avancement à mi-parcours moins 1 mois Rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> Premier : 70 % Dernier : 30 %
jusqu'à 50 000 \$	2 ans ou moins	<ul style="list-style-type: none"> Appel téléphonique tous les 6 mois Rapport d'avancement à mi-parcours moins 1 mois Rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> Premier : 60 % 2e paiement : 20 % Dernier : 20 %
jusqu'à 50 000 \$	Plus de 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> Appel téléphonique tous les 6 mois Rapport(s) d'avancement à la fin de chaque année du projet moins 1 mois Rapport final 	<ul style="list-style-type: none"> Premier : 60 % 2e paiement : 20 % joint au premier rapport d'avancement Dernier : 20 %



Community Housing
Transformation Centre
Centre de transformation
du logement communautaire

Téléphone: 1 514 360-3967
Sans frais: 1 833 360-3967
info@centre.support
www.centre.support

Inscrivez-vous
à notre
infolettre

